



TROPHEE ANCR'ERDRE 1 à 4
Grade 5 C
15/10 et 12/11/2023



LA Grimaudière ANCRE

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs/trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants/es.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.1.1 - Règle modifiée- la règle 61.1(a) (2) : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera signalée à l'annexe aux IC Types.
- 1.5 - les règlements fédéraux, Règles de jauge Osiris Habitable du guide 2023 et Micro 2023.
- 1.6 - Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - La convention ANCRE/ SNO qui prévoit des instructions de course communes aux trophées Ancr'Erdre et Brétéché Sno et globalise les résultats des 8 compétitions ainsi qu'un lien d'inscription "régate Home".

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site de L'ANCRE dès le 1^o trophée
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <http://www.ancrecn.fr/regater/doc-regates/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <http://www.ancrecn.fr/> Evènement à la date de la compétition.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation : plan d'eau intérieur et pour les Micros, le matériel de sécurité prévu par la jauge Micro.

4.2 - à tous les bateaux des classes Osiris Habitables A, B, C, R1, L et **QS en cohérence avec les autres classes par le barème Osiris.**

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Chaque membre de l'équipage doit être en possession ::

- o Pour les majeurs de la licence Club FFVoile mention « compétition ou pratiquant»
- o Pour les mineurs, de la licence Club FFvoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFvoile mention « adhésion ou pratiquant» accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles **doivent obligatoirement s'inscrire, avec, dans la mesure du possible, l'ensemble de l'équipage**, sur ce lien : <https://regatehome.snonantes.fr/> avant le **jeudi** précédent le jour de la régate avant **20 heures** (ou en cas de problème avec ce lien envoi d'un mail dans ce délai à : ancre44240@gmail.com).

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription

4.7 **Pour les licences journalières, si possible à prendre avant le jour de la compétition.**

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : **< Quota minimum requis pour que l'épreuve soit courue : 10 bateaux >**.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Toutes	< gratuit >

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice..

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : sans objet

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : A la discrétion du Président du Comité de course.

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
19/03, 02/04, 15/10 et 12/11	Matin : 10h15 (1)	Toutes

(1) les courses seront à suivre avec pause repas gérée par le CC.

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
utes		À suivre	< 6 >

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **<16h30>**.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de **<nombre>** kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b). : *sans objet*

11 LIEU

11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours spécifique Erdre numérotés de 1 à 13. (**édition Janvier 2020**) (Disponible sur <http://www.ancrecn.fr/regater/doc-regates/>)

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes < toutes >, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. .

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : < ORC Ton Cups : (Ins-rang +1 (+ 0,25 au 1°).>.

14.2 Le classement sera effectué sur le total des courses des 8 journées de Trophée moins les trois plus mauvaises de 19 à 24 courses, moins les 2 plus mauvaises de 16 à 18 courses et moins la plus mauvaise jusqu'à 15 courses.. Il sera établi 2 classements Osiris habitables : le premier (CRO) pour les groupes A, B, C + (R1, L et QS ou assimilé jusqu'à gr 12 brut) et le second (REG) pour les groupes (R1, L et QS ou assimilé supérieurs à gr 12 brut).

Envoi des résultats à la FFvoile, soit par groupe, soit en un seul groupe si un des groupes n'atteint pas le minimum prévu par la FFvoile (minimum 5 bateaux) Pour les Micros du groupe CRO, un classement en temps réel et en temps compensé sera extrait et transmis à la classe Micro si plus de 4 micros sont présents.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [*le système temps sur temps*].

15 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés : sans objet.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

- **Les concurrents qui s'inscrivent s'engagent à respecter l'annexe Covid 19 jointe à cet avis de course.**

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : date annoncée ultérieurement

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : **L'ANCRE**

Tél : 02.40.29.71.62 OU ancre44240@gmail.com